

M. HOLMES: Je croirais que la plupart d'entre eux obtiennent les conseils d'un actuaire, mais je ne peux pas vous fournir les chiffres exacts.

M. CHATTERTON: Nous savons que dans X années des changements devront être apportés par le Parlement, non seulement aux cotisations prévues par le régime de pensions du Canada, mais au régime lui-même. Serait-il difficile ou facile aux régimes de pensions privés d'adapter leurs propres régimes de façon à les intégrer au régime de pensions du Canada? Quel serait le problème?

M. HOLMES: Nous croyons que les problèmes seront continuels; chaque fois que des changements seront apportés au régime de pensions du Canada, tous les régimes privés devront essayer d'apporter des changements similaires. A notre avis, il y aura des changements continuels à apporter à l'avenir, des changements importants, et il incombe à l'industrie privée d'essayer de prévoir ces changements. Selon nous, ce sera très difficile.

M. CHATTERTON: Est-ce que le phénomène de l'indice rendra la fusion plus difficile?

M. HOLMES: C'est notre avis.

M. CHATTERTON: Je voudrais interroger M. Kilgour encore une fois au sujet de l'avion qui ne veut pas voler. Il prétend que dans ce cas-là il faudrait le refaire. Je doute fort que le Gouvernement soit prêt à refondre ce bill; mon opinion à ce sujet semble être confirmée par les paroles du ministre, M<sup>11e</sup> La-Marsh, que l'on retrouve à la page 28 des procès-verbaux, et je cite:

D'abord j'ose espérer que le Comité ne verra aucune raison de demander que des changements substantiels soient apportés.

Je vais citer un autre passage des paroles du ministre telles qu'elles se trouvent à la page 29.

Étant donné que des experts ont étudié conjointement les rapports qui ont été publiés sur le régime de pensions du Québec et ceux publiés sur le bill C-75, il me semble évident que le régime actuel représente un compromis sur lequel les deux gouvernements se sont mis d'accord à la suite de concessions importantes de part et d'autre. Il me semble aussi qu'en tant qu'hommes et femmes raisonnables, vous, du Comité, allez naturellement adopter la même façon de raisonner, nonobstant votre point de départ.

Je ne prévois donc pas qu'il y aura de grandes divergences de vues sur des questions de principe lorsque ces séances seront terminées.

En supposant pour le moment que ni le Gouvernement ni le Comité ne veuillent refaire cet avion pour le faire voler, pouvez-vous nous donner vos idées sur la façon dont nous pouvons au moins faire certaines réparations ou apporter des changements mineurs à cet avion de sorte qu'il ait à l'avenir de meilleures chances de voler? A supposer que le Gouvernement ne veuille pas accepter vos recommandations, et il ne le voudra pas, quels amendements peuvent être apportés au régime de pensions du Canada tel que projeté pour le rendre un peu plus maniable et pour qu'il vienne en aide à ceux qui en ont besoin?

M. KILGOUR: Pour pousser un peu plus loin cette analogie avec l'avion, je dirai que les créateurs du *Comet* s'attendaient à ce qu'il devienne l'avion à réaction de l'avenir mais malheureusement ils ont dû se rendre à l'évidence qu'il devrait être mis au rancart. Je suis personnellement convaincu que si ce bill est adopté, le Parlement devra dans un ou deux ans, y apporter des modifications car le public éventuellement ne l'acceptera pas.

Pour répondre à votre deuxième question, si ce bill est adopté, il contient des lacunes auxquelles il faut évidemment remédier et je crois que dans cette éventualité nous devons peut-être revenir.